

# Commission ECB du CNPN du 19 mai 2022

## *AVIS du CNPN sur le PNA en faveur des Anomaloglossus et des Harttiella de Guyane (2022-2027)*



Le CNPN salue un projet de PNA qui vise à intervenir sur deux groupes d'espèces à l'écologie proche.

Comme tous les premiers PNA, le CNPN invite la DREAL coordinatrice et l'animateur du Plan à inscrire ses actions sur une période de 5 ans plutôt que 10. Ce pas de temps est nécessaire pour asseoir dans de bonnes conditions, à la fois la gouvernance d'un tel Plan qui doit réussir à regrouper de nombreux partenaires autour de l'objectif général, ainsi que les premières actions dites prioritaires en évitant un éparpillement ou une latence importante qui compromettraient le succès attendu de ce programme d'actions.

Si les objectifs à moyen et long terme restent les mêmes que ceux présentés dans la version actuelle du PNA, le CNPN souhaite que celui-ci fasse l'objet d'une réorganisation pour le rendre opérationnel sur 5 ans. À la lumière de son évaluation dans 5 ans, et suivant les autres trajectoires des PNA, il sera envisagé de porter sa durée à 10 ans, fort des enseignements tirés des 5 premières années.

Le CNPN attire l'attention de la DREAL coordinatrice et de l'animateur du Plan que l'évaluation d'un PNA doit être le fruit d'un travail collectif, si possible avec l'appui d'un bureau extérieur, mais qu'il doit rester le plus descriptif et efficace possible dans ses apports à l'écriture d'un nouveau Plan le cas échéant. Une anticipation importante est attendue pour réduire au maximum le temps entre la fin du premier et le lancement du second.

Concernant le fond du PNA, le CNPN valide les grandes orientations et les différentes actions proposées. Elles sont de nature à apporter des éléments tangibles à une meilleure connaissance et protection de ces espèces rares et de leurs habitats.

Le CNPN souhaite toutefois que soit mieux couvert le champ des pressions et menaces identifiées. Il existe des ressources disponibles qu'il conviendrait de mieux intégrer et rendre complémentaires, à l'image du guide de l'OFB « Préconisations techniques pour l'exploitation alluvionnaire hydromorphologique des criques guyanaises ».

Ainsi, le sujet des routes et de l'orpaillage doit mieux être intégré et des actions doivent être développées en ce sens pour mieux couvrir les pressions identifiées. Un portage technique et politique de ce PNA devra être réalisé partout où des politiques publiques ou des initiatives de filières entreraient en interaction avec les habitats de ces espèces.

Concernant la nécessaire amélioration de la répartition des espèces, le CNPN recommande de :

- 1 - bancariser toutes les données disponibles dans l'outil Faune-Guyane et/ou équivalent accessible à tous ;
- 2 - modéliser une carte de répartition des habitats potentiels pour orienter les prospections et la mettre en perspective avec les activités humaines pour rapidement être en capacité de proposer des mesures de protection, là où cela a du sens (APHN, APB...) ;
- 3 - assurer de la formation aux acteurs pour l'identification des espèces et obtenir rapidement un réseau d'acteurs compétents et opérationnels.

Cette dernière action doit pouvoir bénéficier d'une attention particulière auprès de la communauté des naturalistes de Guyane rassemblés autour de l'outil Faune-Guyane notamment. Un appel à contribution, en s'appuyant sur une forte communication et de la formation, devrait pouvoir optimiser les capacités de l'animateur à détecter ces espèces et à dynamiser un réseau indispensable pour améliorer, dans les 5 prochaines années, leurs répartitions.

Le CNPN regrette enfin que les actions du Plan ne fassent pas plus l'objet d'une évaluation financière. Même incomplète, une estimation permet de calibrer les financements nécessaires pour mettre en œuvre les actions et peut également orienter le choix de l'animateur du plan, qui doit être en capacité de mobiliser ces moyens. Enfin, cela oblige à mutualiser et à partager les coûts entre partenaires engagés dans ce plan. Cette participation collective de l'ensemble des acteurs concernés autour des actions est le cœur de la réussite d'un PNA et ne peut reposer que sur des opportunités.

Le CNPN donne **un avis très favorable à ce PNA** et souhaite que ses recommandations puissent être prises en compte pour finaliser le document.

Le Président



Nyls de PRACONTAL